

4TUTTI

société par actions simplifiée au capital de 1500 euros
siège social : 49 RUE ALIGRE 28700 BEVILLE-LE-COMTE
953152451 RCS chartres
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 13/01/2025

Les Associés :

- **Mamadou lamine DIOP**, demeurant 49 Rue Aligre 28700 Béville-le-Comte, titulaire de 10000 actions en pleine propriété
- **barbara cappelletti**, demeurant 49 Rue Aligre 28700 Béville-le-Comte, titulaire de 5000 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble quinze mille (15000) actions, soit la totalité des actions de la Société ;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Modification de l'objet social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier l'objet social de la Société à compter de ce jour.

Les Associés décident d'ajouter une activité à l'activité existante exercée par la Société.

En conséquence de quoi, le nouvel objet social de la Société est :

L'activité de location de biens immobiliers pour tous types de destinations ; L'activité d'hébergement de particuliers au sein de résidences destinées au tourisme ; L'activité d'hébergement de particuliers dans des logements meublés ;

La location et la location-bail de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur ;

Service de restauration sur place avec service à table sans vente d'alcool

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'ancienne activité de la Société à savoir :

"L'activité de location de biens immobiliers pour tous types de destinations ; L'activité d'hébergement de particuliers au sein de résidences destinées au tourisme ; L'activité d'hébergement de particuliers dans des logements meublés ;

La location et la location-bail de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur ;" est complétée par la mention de la nouvelle activité de la Société à savoir :

- Service de restauration sur place avec service à table sans vente d'alcool

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 13/01/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à BEVILLE-LE-COMTE, le 13/01/2025,

Mamadou lamine DIOP
Président

Mamadou Iamine DIOP
Associé

barbara cappelletti
Directeur Général

barbara cappelletti
Associé